



# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

du **SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN**

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr - Site Internet : www.sesam21.fr

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

# 2023



*Présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*

## Indicateurs descriptifs des services

- D201.0** : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif  
**D202.0** : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées  
**D203.0** : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration  
**D204.0** : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

## Indicateurs de performance

- P201.1** : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées  
**P202.2** : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées  
**P203.3** : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006  
**P204.3** : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006  
**P205.3** : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006  
**P206.3** : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation  
**P207.0** : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité  
**P251.1** : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers  
**P252.2** : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau  
**P253.2** : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées  
**P254.3** : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau  
**P255.3** : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées  
**P256.2** : Durée d'extinction de la dette de la collectivité  
**P257.0** : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente  
**P258.1** : Taux de réclamations

## GLOSSAIRE

*Equivalent habitant (EH)* : rejet de 60 grammes deDBO5 par jour

*DBO5* : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

*DCO* : Demande biochimique en oxygène

*MES* : Matières en suspension

*NTK* : Azote Kjeldhal

*NGL* : Azote global

*Pt* : Phosphore total

*tMS* : tonne de matière sèche

*SISPEA* : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

*EPCI* : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur  
<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php> rubrique161

# Table des matières

## 1) Caractéristiques techniques du service ..... 4

1.1.1) Organisation administrative du service .....	4
1.1.2) Conditions d'exploitation du service.....	4
1.1.3) Prestations assurées dans le cadre de la délégation .....	4
1.1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0) .....	5
1.1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement .....	5
1.1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	5
1.1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement .....	6
1.1.8) Répartition des abonnés par commune .....	7
1.1.9) Volumes facturés .....	7
1.1.10) Eaux claires parasites.....	10
1.1.11) Caractéristiques du réseau de collecte .....	11
Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement.....	11
1.1.12) Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	11
Traitement des effluents.....	11
Prescriptions de rejet et performances.....	11
Prescriptions de rejet et performances.....	12
1.1.13) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0) .....	14

## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif..... 15

2.1.1) Fixation des tarifs en vigueur .....	15
2.1.2) Prix du service de l'assainissement collectif .....	15
2.1.3) Redevance de modernisation des réseaux de collecte .....	15
2.1.4) Evolution du tarif de l'assainissement collectif .....	15
2.1.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0).....	15
2.1.6) Recettes d'exploitation.....	15
Recettes de la collectivité.....	15
Recettes de l'exploitant.....	15

## 3) Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif..... 16

3.1.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement .....	16
3.1.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2) .....	16
3.1.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	17
3.1.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3).....	17
3.1.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) .....	17
3.1.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3).....	17
3.1.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1) ...	17
3.1.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2).....	17
3.1.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2).....	17
3.1.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3).....	17

3.1.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3).....	18
3.1.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2).....	18
3.1.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0) .....	18
3.1.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1) .....	18

## 4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS ..... 19

4.1.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux .....	19
4.1.2) Etat de la dette.....	19
4.1.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service .....	19
4.1.4) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles .....	19
4.1.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	19

## 5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMINE DE L'EAU ..... 20

5.1.1) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT .....	20
--	----

## 6) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT. 20

**Annexe 1** : Liste des 96 communes composant le SESAM avec le nombre de branchements par commune

**Annexe 2** : Calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable



# 1) Caractéristiques techniques du service

## 1.1.1) Organisation administrative du service

Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan regroupe 96 communes. Parmi elles **11 disposent d'un assainissement collectif**.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

Et à la demande des propriétaires (dans le cadre d'une opération globale) :

- Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement
- Travaux de suppression ou d'obturation des fosses

## 1.1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service.

Le délégataire est la société **SUEZ Eau France** en vertu d'un contrat de départ ayant pris effet le **01/08/2020**. La durée du contrat est de **15 ans**.

Un avenant a été signé le **27/12/2022 (Intégration de la commune de SAULIEU)**.

## 1.1.3) Prestations assurées dans le cadre de la délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		SUEZ	SESAM
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	

Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	X
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	X
Mise en service	assainissement collectif	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements des collecteurs	X X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	curage des lagunes	-	-
	de la voirie	-	-
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
du génie civil	X		
Renouvellement	de la voirie	-	-
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements	X	X
	des clôtures	X	X
	des collecteurs		X
	des collecteurs <6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
des ouvrages de traitement		X	
des postes de relèvement		X	



	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
	des canalisations <12ml	X	
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

#### 1.1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 255 habitants**.

#### 1.1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières, mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

Une convention de déversement d'eaux usées non domestiques a été établie par la collectivité (Fromagerie Berthaut). Elle doit être réactualisée.

La convention avec le VVF de Flée doit être renouvelée.

De nouvelles conventions doivent être établies avec l'ensemble des activités.

Système d'assainissement (On appelle système d'assainissement un réseau et la station associée)	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement
Epoisses	0	1
Grignon	0	0
Le Val-Larrey (Allerey)	0	1
Missery/Saizerey	0	0
Précy-sous-Thil	0	0
Rouvray	0	0
Saulieu	0	0
Seigny	0	0
Semur-en-Auxois	0	0
Toutry	0	0
Vitteaux	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

#### 1.1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens import/export/import-export	Usage secours/permanent	Co-contractant	Caractéristique volumes, débit, qualités des effluents...	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export Grignon	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-
Convention	Export Seigny	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-

Total des importations d'effluents en 2023 :

**0 m3**

Total des exportations d'effluents en 2023 :

**11 188 m3**



### 1.1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2022	2023
Epoisses	Nombre d'abonnements domestiques	319	<b>336</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	<b>1</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	<b>1</b>
Grignon	Nombre d'abonnements domestiques	115	<b>117</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	<b>1</b>
Le Val-Larrey (Allerey)	Nombre d'abonnements domestiques	78	<b>78</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	<b>1</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	<b>1</b>
Missery	Nombre d'abonnements domestiques	92	<b>88</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Précý-sous-Thil	Nombre d'abonnements domestiques	380	<b>384</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Rouvray	Nombre d'abonnements domestiques	257	<b>257</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Saulieu	Nombre d'abonnements domestiques		<b>1 157</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		

Seigny	Nombre d'abonnements domestiques	90	<b>86</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Semur-en-Auxois	Nombre d'abonnements domestiques	1 772	<b>1 775</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Toutry	Nombre d'abonnements domestiques	230	<b>224</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Vitteaux	Nombre d'abonnements domestiques	456	<b>465</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
<b>TOTAL</b>	Nombre d'abonnements domestiques	3 754	<b>4 967</b>
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	2	<b>2</b>
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	2	<b>2</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.



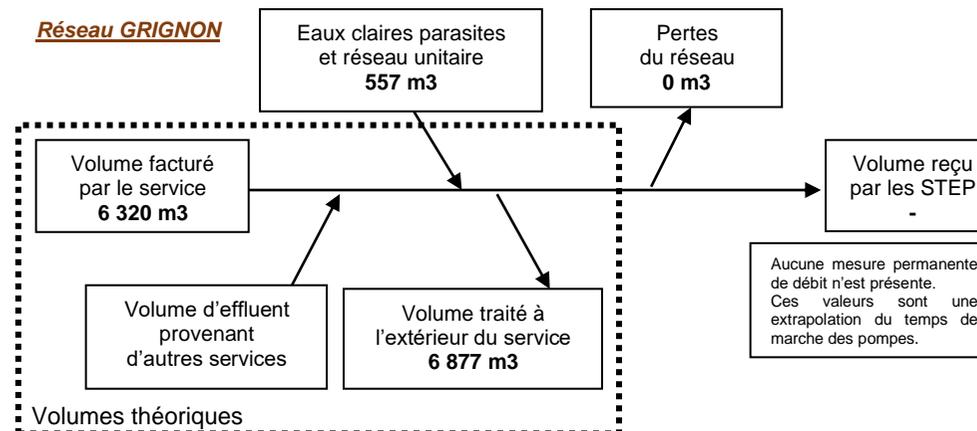
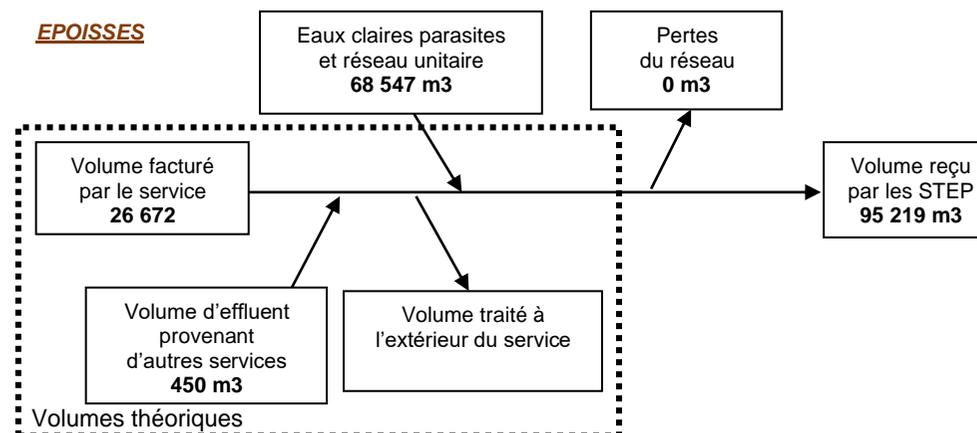
### 1.1.8) Répartition des abonnés par commune

Abonnés par commune	2022	2023
EPOISSES	319	336
GRIGNON	115	117
LE VAL-LARREY (Allerey)	78	78
MISSERY/Saizerey	92	88
PRECY-SOUS-THIL	380	384
ROUVRAY	257	257
SAULIEU		1 157
SEIGNY	90	86
SEMUR-EN-AUXOIS	1 772	1 775
TOUTRY	230	224
VITTEAUX	456	465
<b>Total des abonnés</b>	<b>3 789</b>	<b>4 967</b>

### 1.1.9) Volumes facturés

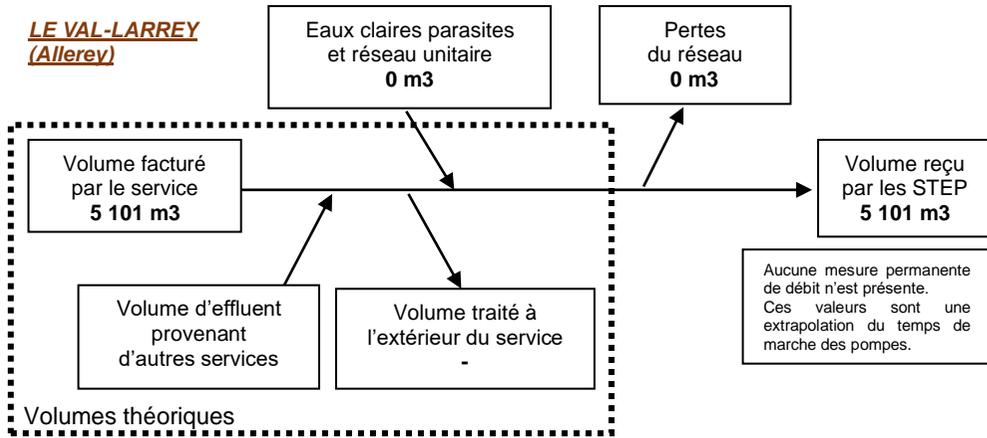
Volumes facturés [m³]	2022	2023
EPOISSES	23 853	26 672
GRIGNON	5 223	6 320
LE VAL-LARREY (Allerey)	3 822	5 101
MISSERY/SAIZEREY	4 489	5 650
PRECY-SOUS-THIL	30 830	26 066
ROUVRAY	18 490	18 843
SAULIEU		83 999
SEIGNY	5 017	4 414
SEMUR-EN-AUXOIS	214 776	201 539
TOUTRY	17 329	14 789
VITTEAUX	55 881	53 051
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>279 710</b>	<b>446 444</b>

Pour 2023, les volumes correspondent au 2eme trimestre 2022 et 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

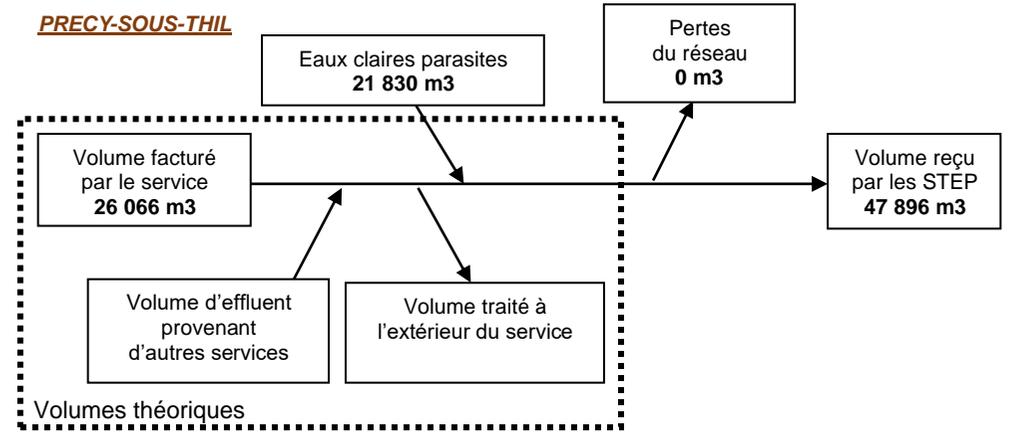




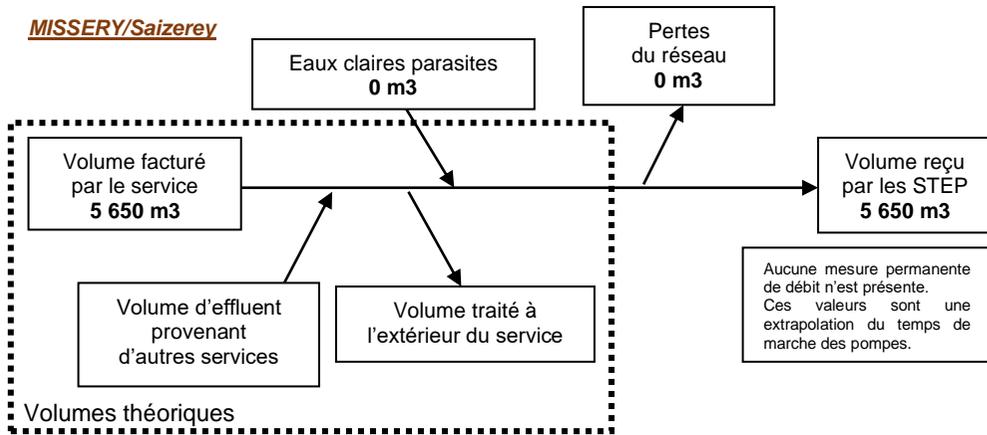
**LE VAL-LARREY**  
**(Allerey)**



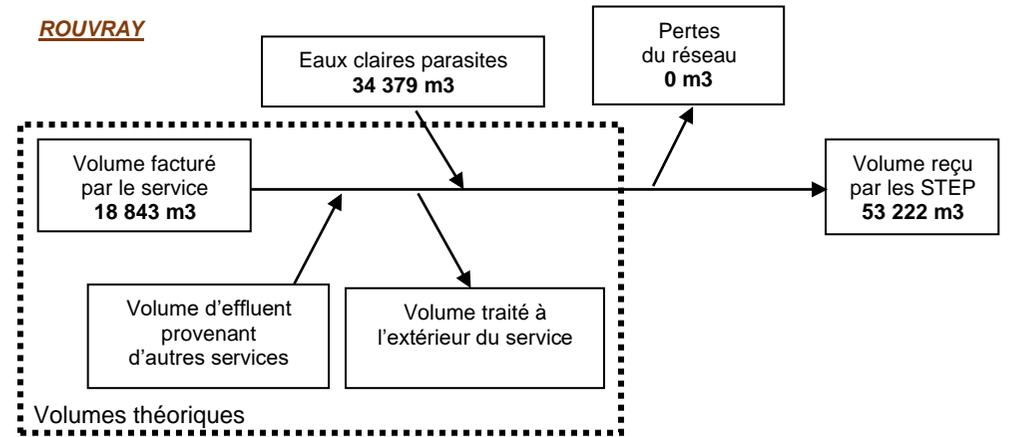
**PRECY-SOUS-THIL**



**MISSERY/Saizerey**

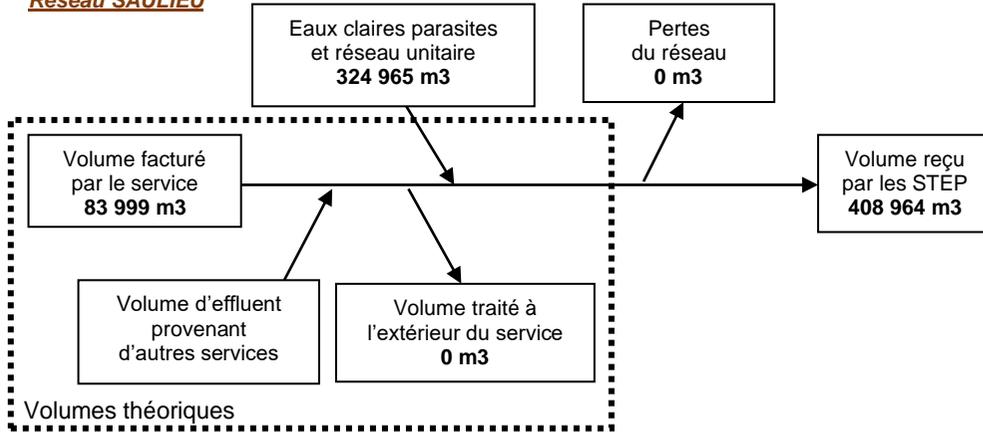


**ROUVRAY**

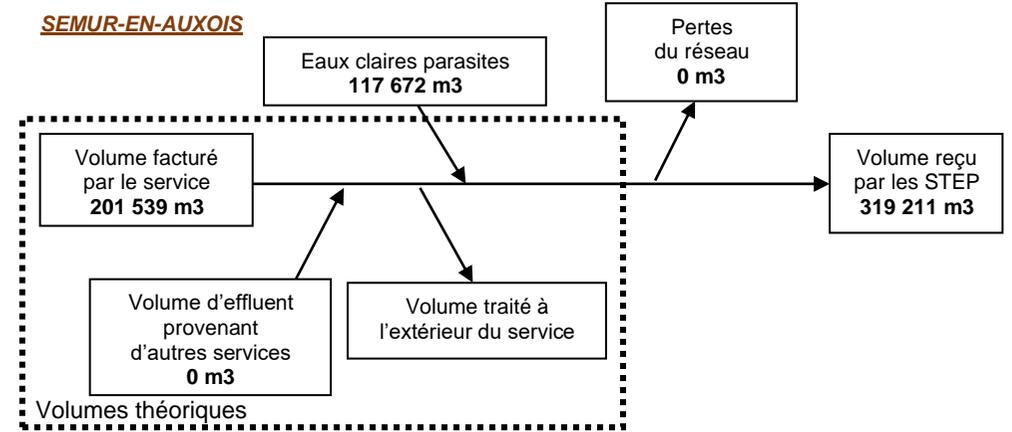




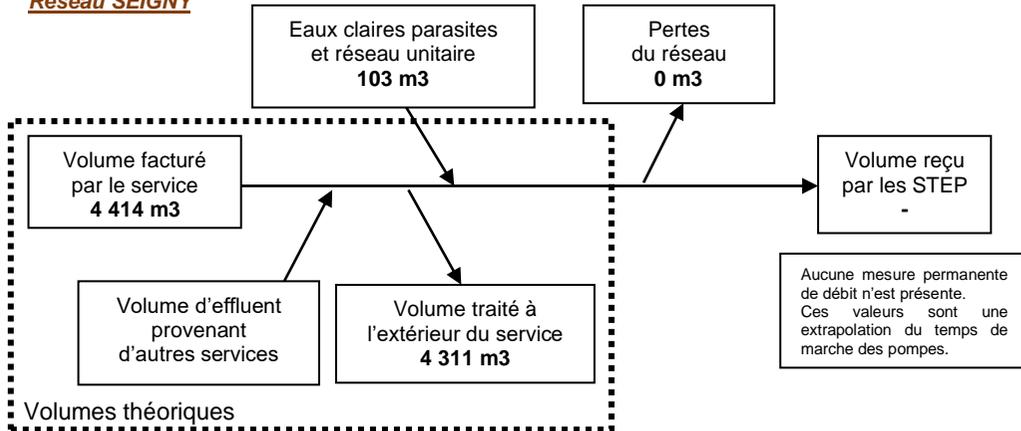
**Réseau SAULIEU**



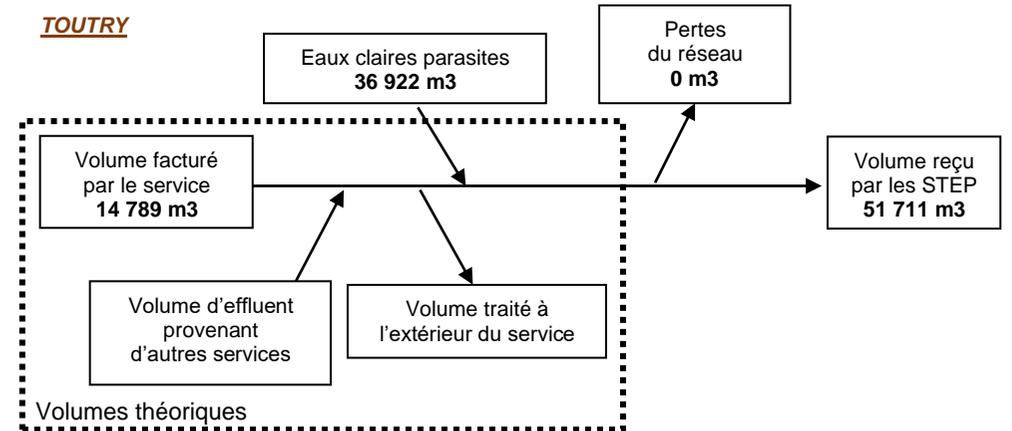
**SEMUR-EN-AUXOIS**



**Réseau SEIGNY**

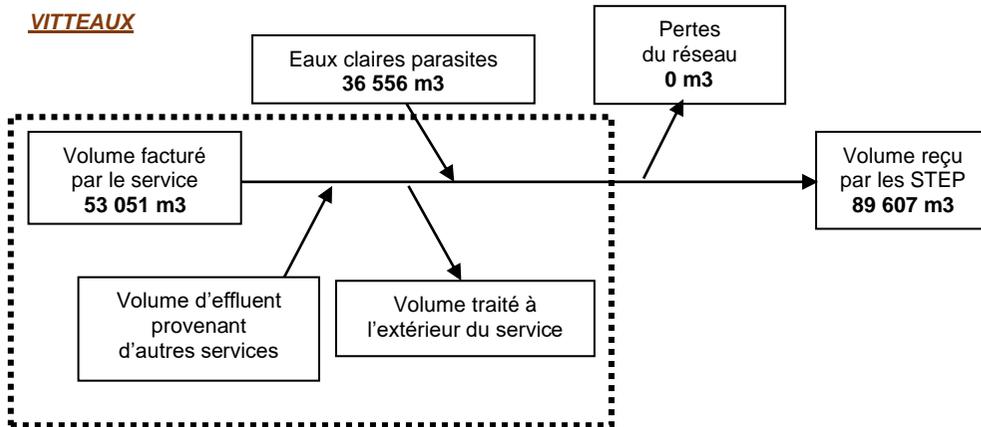


**TOUTRY**





## VITTEAUX



### 1.1.10) Eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés et le total des volumes mesurés en station.

		2022	2023
Epoisses	Volumes théoriques	23 853	26 672
	Volumes traités	70 604	95 219
Grignon	Volumes théoriques	6 084	6320
	Volumes traités	5 476	6877
Le Val-Larrey (Allerey)	Volumes théoriques	3 822	5 101
	Volumes traités	3 822	5 101
Missery Saizerey	Volumes théoriques	4 489	5 650
	Volumes traités	4 489	5 650
Précy/ Thil	Volumes théoriques	30 830	26 066
	Volumes traités	46 106	47 896
Rouvray	Volumes théoriques	18 490	18 843
	Volumes traités	39 354	53 222
Saulieu	Volumes théoriques		83 999
	Volumes traités		408 964
Seigny	Volumes théoriques	5 942	4 414
	Volumes traités	5 346	4311
Semur-en-A.	Volumes théoriques	214 776	201 539
	Volumes traités	329 104	319 211
Toutry	Volumes théoriques	17 329	14 789
	Volumes traités	37 538	51 711
Vitteaux	Volumes théoriques	55 881	53 051
	Volumes traités	83 494	89 607



### 1.1.11) Caractéristiques du réseau de collecte

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

		Linéaire [km] 2022	Linéaire [km] 2023
Epoisses	Réseau séparatif	8.646	<b>8.564</b>
	Réseau unitaire	0.376	<b>0.376</b>
	Refoulement	0.048	<b>0.048</b>
Grignon	Réseau séparatif	4.655	<b>4.655</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.362	<b>0.362</b>
Le Val-Larrey (Allerey)	Réseau séparatif	0.999	<b>0.999</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.563	<b>0.563</b>
Missery	Réseau séparatif	3.609	<b>3.609</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0	<b>0</b>
Précý-sous-Thil	Réseau séparatif	9.242	<b>9.196</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.643	<b>0.680</b>
Rouvray	Réseau séparatif	8.318	<b>8.318</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.912	<b>0.912</b>
Saulieu	Réseau séparatif		<b>17.787</b>
	Réseau unitaire		<b>7.824</b>
	Refoulement		<b>0.450</b>
Seigny	Réseau séparatif	2.642	<b>2.642</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	2.031	<b>2.031</b>
Semur-en-Auxois	Réseau séparatif	29.203	<b>29.915</b>
	Réseau unitaire	3.905	<b>3.885</b>
	Refoulement	1.174	<b>1.346</b>
Toutry	Réseau séparatif	7.162	<b>6.172</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	1.902	<b>1.902</b>
Vitteaux	Réseau séparatif	8.893	<b>8.893</b>
	Réseau unitaire	0	<b>0</b>
	Refoulement	0.306	<b>0.306</b>

### 1.1.12) Ouvrages d'épuration des eaux usées

Traitement des effluents

Nombre de stations : 10

COMMUNE	Lieu d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m <sup>3</sup> /j
Epoisses	Epoisses	Boues activées	2 000	130	400
Le Val-Larrey	Allerey	Filtres sable plantés roseaux	400	24	48
Missery	Missery	Filtres sable plantés roseaux	150	9	22.50
Missery	Saiserey	Filtres sable plantés roseaux	60	3.6	9
Précý-sous-Thil	Précý/Thil	Rhizopur	1 000	60	200
Rouvray	Rouvray	Boues activées	760	43.2	160
Saulieu	Saulieu	Boues activées	4 000	210	2 280
Semur-en-A.	Semur-en-A.	Boues activées	9 000	600	1 100
Toutry	Toutry	Filtres sable plantés roseaux	600	36	90
Vitteaux	Vitteaux	Boues activées	1 500	90	300

### Prescriptions de rejet et performances

#### EPOISSES

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	25	93	50
DCO	12/an	12	90	90	180
MES	12/an	12	30	92	60
NTK	4/an	4	8	90	-
PT	4/an	4	1	86	-



## Prescriptions de rejet et performances

### LE VAL-LARREY (Allerey)

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/2an	1	20		70
DCO	1/2an	1	90		400
MES	1/2an	1			85
NTK	1/2an	1		60	-
NGL	1/2an	1		60	-
PT	1/2an	1		30	-

### MISSERY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	125	60	400
MES	1/an	1	35	60	85

### MISSERY (Saizerey)

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	125	60	400
MES	1/an	1	35	60	85
NTK	1/an	1	40	60	-

### PRECY-SOUS-THIL

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	25	60	70
DCO	1/an	1	90	60	400
MES	1/an	1	30	50	85
NTK	1/an	1	20		-
PT	1/an	1	2		-

### ROUVRAY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	35	60	70
DCO	1/an	1	200	60	400
MES	1/an	1		50	85



### SAULIEU

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	15	95	30
DCO	12/an	12	50	95	100
MES	12/an	12	20	95	30
NGL	12/an	12	15	90	-
PT	12/an	12	2	90	-

### TOUTRY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	2	35	60	70
DCO	1/an	2	200	60	400
MES	1/an	2		50	85
NTK	12/an	12	15	80	-
PT	12/an	12	2	85	-

### SEMUR-EN-AUXOIS

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	25	87	50
DCO	24/an	24	100	79	250
MES	24/an	24	35	90	85
NTK	12/an	12	15	80	-
PT	12/an	12	2	85	-

### VITTEAUX

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2023	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	2/an	2	35	60	70
DCO	2/an	2	200	60	400
MES	2/an	2	35	50	85
NTK	2/an	2		70	-

Moyenne annuelle des prélèvements réalisés	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MES		NTK		PT	
		Conc mg/l	Rend .%	Conc mg/l	rend. %						
EPOISSES	oui	3.36	95	10.82	95	8.12	89	0.99	98	0.35	92
VAL-LARREY	non	4	96	48	93	4	98	3,8	98	11	15
MISSERY	oui	3	97	27	95	3	99				
SAIZEREY	oui	3	94	34	87	4	96	2,7	98		
PRECY/THIL	non	3	98	22	94	3	98	2,5	96	2,24	70
ROUVRAY	oui	3	98	15	95	3	98				
SAULIEU	Oui	3,35	98	11,01	98	3,05	99			1,03	90
SEMUR-EN-A	Oui	3,97	98	15,98	98	4,19	99	7,65	88	1,18	86
TOUTRY	oui	4,16	97	30,87	92	7,47	95	10,7	84	1,13	81
VITTEAUX	Oui	3	99	25,62	97	5,38	98	2,72	97		

### 1.1.13 Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0)

	2022	2023
Boues produites en tonnes de matière sèche EPOISSES	16.9	<b>18.8</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche EPOISSES	7.92	<b>0</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche LE VAL-LARREY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche LE VAL-LARREY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche MISSERY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche MISSERY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche PRECY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche PRECY	-	<b>35.756</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche ROUVRAY	1.7	<b>2.1</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche ROUVRAY	0	<b>0</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche SAULIEU		<b>88.8</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche SAULIEU		<b>17.345</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	115.3	<b>101,1</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	140.79	<b>86.028</b>
Boues produites en tonnes de matière sèche TOUTRY	3.5	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche TOUTRY	5.28	-
Boues produites en tonnes de matière sèche VITTEAUX	4.5	<b>3.1</b>
Boues évacuées en tonnes de matière sèche VITTEAUX	14.12	<b>0</b>

Les filières boues de Le Val-Larrey (Allerey), de Missery (2), de Précý-sous-thil, de Rouvray et de Toutry sont des filtres plantés de roseaux.



## 2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

### 2.1.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération N°57.2022-1925 du 15/12/2022 pour application au 01/01/2023).

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ Eau France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Autres prestations facturées aux abonnés : (voir contrat)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?  Oui  Non

### 2.1.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance :  semestriellement

Les volumes sont relevés :  semestriellement  annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

### 2.1.3) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2022	1 <sup>er</sup> jan 2023
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m <sup>3</sup> )	0.185	<b>0.185</b>

### 2.1.4) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	47.16	<b>50.3</b>
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	1.3921	<b>1.4851</b>
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	40.00	<b>42.4</b>
	Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0.685	<b>0.73</b>
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte [€ HT/m <sup>3</sup> ]	0.185	<b>0.185</b>
	TVA	0.2989	<b>0.3173</b>

### 2.1.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m<sup>3</sup>)

	1 <sup>er</sup> jan 2023	1 <sup>er</sup> jan 2024
Exploitant	214.21	<b>228.51</b>
Collectivité	122.20	<b>130.00</b>
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22.20	<b>22.20</b>
TVA	35.86	<b>38.08</b>
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>394.47</b>	<b>418,79</b>

**Soit 3.4899 €/m<sup>3</sup> TTC**

### 2.1.6) Recettes d'exploitation

#### Recettes de la collectivité

	2022	2023
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	469 867.02	<b>528 733.14</b>
dont redevances eaux usées domestiques		
dont abonnements		
Autres recettes	13 641.76	<b>18 706.19</b>
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	140 795.03	<b>24 880.00</b>

#### Recettes de l'exploitant

	2022	2023
Total recettes liées à la facturation des abonnés	671 862	<b>951 029</b>

### 3) Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif

#### 3.1.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

	2022	2023
<b>Taux de desserte global</b>	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Epoisses	77%	<b>77%</b>
Taux de desserte Flée	100%	<b>100%</b>
Taux de desserte Grignon	90%	<b>90%</b>
Taux de desserte Missery	98%	<b>98%</b>
Taux de desserte Précy-sous-Thil	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Rouvray	96%	<b>96%</b>
Taux de desserte Seigny	98%	<b>98%</b>
Taux de desserte Semur-en-Auxois	99%	<b>99%</b>
Taux de desserte Toutry	98%	<b>98%</b>
Taux de desserte Vitteaux	93%	<b>93%</b>

#### 3.1.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2023
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 – Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 – Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total – Partie A	Plan des réseaux (15 points)	<b>15</b>
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 – Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des infos cartographiques et VP.254 – Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les infos suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2023
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	3
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 – Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	12
Sous-total – Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	<b>25</b>
	VP.256 – Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	10
	VP.257 – Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
	VP.258 – Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
Partie C : Eléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 – Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
	VP.260 – Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
	VP.261 – Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
	VP.262 – Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total – Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	<b>50</b>
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>90</b>



### 3.1.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

La collecte des effluents est **conforme**.

### 3.1.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont **conformes**.

### 3.1.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est **non conforme**.

### 3.1.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour chaque station d'épuration : **100%** d'élimination conforme

Filière (hors COVID) : épandage sur sol agricole à EPOISSES, VITTEAUX et SEMUR,

Export des boues de TOUTRY sur la station d'EPOISSES

Les lits plantés de roseaux sont évacués tous les 10 ans.

Conformité des filières : oui

Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **176.74 t**

Pour les collectivités disposant d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.

### 3.1.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux / nombre d'habitants desservis : **0**

### 3.1.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2)

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 : **2.5%**

### 3.1.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements : **0.5%**

### 3.1.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire : **100 %**



### 3.1.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)

	Action effective en totalité	Nbre de points possibles	Nbre de points obtenus	
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	NON	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	10	10
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NON	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10	10
		<b>120</b>	<b>100</b>	

Les systèmes d'assainissement ne sont que peu concernés par cet indice.

### 3.1.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2022	2023
Durée d'extinction de la dette	1.65	<b>4.76</b>

### 3.1.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N – 1. Le montant facturé au titre de l'année N – 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2021	2022	2023
Taux d'impayés	1.72%	1.20%	<b>1.49%</b>

### 3.1.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2022	2023
Nombre de réclamations écrites à l'exploitant	58	<b>76</b>
Nombre de réclamations à la collectivité	0	<b>0</b>
Taux de réclamations global de l'exploitant	15.55	<b>15.48</b>



## 4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subv accordées
Réal. Plan épandage et analyse sols VITTEAUX	3 450,00 €	
Mise à niveau tampons PRECY	929,10 €	
Reconstruction STEP TOUTRY	38 684,38 €	
Réal. Btes branchements ROUVRAY	230,00 €	
Mise en séparatif SEMUR-EPOISSES	412 550,20 €	
Rénoc cana Fontaignotte-SEMUR	1 300,00 €	848 032,48 €
Tx 2022 regards, tampons et btes branchements	33 496,50 €	
Tx Assainissement SEMUR-PRECY	108 964,32 €	
Réduction ECP SEMUR	153 020,81 €	
Travaux STEP VITTEAUX	25 200,00 €	
Mise en séparatif 2022	8 791,78 €	

### 4.1.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31/12/2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	1 072 435.11 €	2 498 918.74 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	226 579.61 €	275 767.47 €
dont en intérêts	43 308.76 €	69 319.10 €
dont en capital	183 270.85 €	206 448.37 €

### 4.1.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2022	2023
Montant des amortissements	495 131.50 €	608 846.10 €

### 4.1.4) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles

	2022	2023
Nombre d'abandon de créance	6	5
Montant des abandons de créance (HT)	628.17 €	480.92 €
Versement à un fonds de solidarité (HT/m3 facturé)	0.0016 €	0.0011 €
Nombre de demandes reçues	8	9

### 4.1.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Travaux d'assainissement à Vitteaux	300 000 €
Aménag. sur les PR de Semur, de Grignon, de Seigny et de Toutry	70 000 €
Traitement des Eaux Parasites	80 000 €
Alimentation électrique de la STEP d'Epoisses	10 000 €
Travaux Assainissement Imp. Pont Pinard à Semur	80 000 €
SDA Saulieu	20 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>560 000 €</b>

## 5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMINE DE L'EAU

### 5.1.1) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Maitrise globale de l'eau et de l'assainissement dans les pays défavorisés	5000 euros sur le budget principal

## 6) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une conso référence de 120m3, est détaillé dans les tableaux suivants :

	1er jan 2023	1er jan 2024
<b>Part de l'exploitant</b>		
du service d'eau potable	258.73	292.63
de l'assainissement collectif	202.35	228,51
<b>Part de la collectivité</b>		
du service d'eau potable	130.38	138,40
pour l'assainissement collectif*	122.20	130.00
<b>Agence de l'eau</b>		
Redevance pour pollution domestique	45.60	45.60
Redev. de modernisation des rés. de collecte	22.20	22.20
Préservation des ressources en eau	10.80	10.80
<b>TVA</b>		
du service d'eau potable	24.50	26.82
de l'assainissement collectif*	34.67	38.08
<b>Total TTC</b>		
du service d'eau potable	470.01	514.25
de l'assainissement collectif*	381.42	418.89
<b>Total TTC global</b>	851.43	933.14



**Tableau récapitulatif des indicateurs**

Abonnés	Indicateur descriptif	<b>D201.0</b>	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	<b>10 255</b>
Réseau	Indicateur descriptif	<b>D202.0</b>	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	<b>2</b>
Boue	Indicateur descriptif	<b>D203.0</b>	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	<b>176.74 t</b>
Abonnés	Indicateur descriptif	<b>D204.0</b>	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	<b>3.4899 €</b>
Abonnés	Indicateur de performance	<b>P201.1</b>	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	<b>96 %</b>
Réseau	Indicateur de performance	<b>P202.2B</b>	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	<b>90</b>
Collecte	Indicateur de performance	<b>P203.3</b>	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<b>Oui</b>
Epuration	Indicateur de performance	<b>P204.3</b>	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<b>Oui</b>
Epuration	Indicateur de performance	<b>P205.3</b>	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	<b>Non</b>
Boue	Indicateur de performance	<b>P206.3</b>	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	<b>100 %</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	<b>P207.0</b>	Montant des versements à un fonds de solidarité	<b>0.0011 € HT/m<sup>3</sup></b>

Abonnés	Indicateur de performance	<b>P251.1</b>	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	<b>0</b>
Réseau	Indicateur de performance	<b>P252.2</b>	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	<b>2.5%</b>
Réseau	Indicateur de performance	<b>P253.2</b>	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	<b>0,5%</b>
Epuration	Indicateur de performance	<b>P254.3</b>	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	<b>100%</b>
Collecte	Indicateur de performance	<b>P255.3</b>	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	<b>100</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	<b>P256.2</b>	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<b>4,6</b>
Gestion financière	Indicateur de performance	<b>P257.0</b>	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	<b>1.49%</b>
Abonnés	Indicateur de performance	<b>P258.1</b>	Taux de réclamations	<b>15.48%</b>

**Annexe 1** : Nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif				
Désignation	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Particuliers	4 256	4 309	4 329	0,5%
Collectivités	123	124	124	0,0%
Professionnels	473	464	455	-1,9%
<b>Total</b>	<b>3 624</b>	<b>4 897</b>	<b>4 908</b>	<b>0,2%</b>

EPOISSES	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Particuliers	281	285	302	6,0%
Collectivités	8	8	9	12,5%
Professionnels	28	26	25	-3,8%
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>319</b>	<b>336</b>	<b>5,3%</b>

GRIGNON	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Particuliers	110	113	113	0,0%
Collectivités	2	2	3	50,0%
Professionnels	0	-	1	-
<b>Total</b>	<b>112</b>	<b>115</b>	<b>117</b>	<b>1,7%</b>

LE VAL-LARREY	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Particuliers	18	18	18	0,0%
Professionnels	1	1	1	0,0%
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>0,0%</b>

MISSERY	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Particuliers	90	89	83	-6,7%
Collectivités	1	1	1	0,0%
Professionnels	2	2	4	100,0%
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>92</b>	<b>88</b>	<b>-4,3%</b>

PRÉCY-SOUS-THIL	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Particuliers	325	330	338	2,4%
Collectivités	10	10	10	0,0%
Professionnels	43	40	36	-10,0%
<b>Total</b>	<b>378</b>	<b>380</b>	<b>384</b>	<b>1,1%</b>

ROUVRAY	2021	2022	2023	N/N-1 (%)
Particuliers	233	233	234	0,4%
Collectivités	10	10	10	0,0%
Professionnels	15	14	13	-7,1%
<b>Total</b>	<b>258</b>	<b>257</b>	<b>257</b>	<b>0,0%</b>

<b>SAULIEU</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	1 016	1 025	1 021	-0.4%
Collectivités	23	23	22	-4.3%
Professionnels	120	119	114	-4.2%
<b>Total</b>	<b>1 159</b>	<b>1 167</b>	<b>1 157</b>	<b>-0.9%</b>

<b>VITTEAUX</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	393	400	411	2.8%
Collectivités	21	21	20	-4.8%
Professionnels	35	35	34	-2.9%
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>456</b>	<b>465</b>	<b>2.0%</b>

<b>SEIGNY</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	85	83	81	-2.4%
Collectivités	1	1	1	0,0%
Professionnels	6	6	86	-33.3%
<b>Total</b>	<b>92</b>	<b>90</b>	<b>86</b>	<b>-4.4%</b>

<b>SEMUR-EN-AUXOIS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	1 488	1 516	1 517	0.1%
Collectivités	41	42	42	0.0%
Professionnels	215	214	216	0.9%
<b>Total</b>	<b>1 744</b>	<b>1 772</b>	<b>1 775</b>	<b>0.2%</b>

<b>TOUTRY</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Particuliers	217	217	211	-2.8%
Collectivités	6	6	6	0.0%
Professionnels	8	7	7	0.0%
<b>Total</b>	<b>231</b>	<b>230</b>	<b>224</b>	<b>-2.6%</b>

